

newsletter

No 34 octobre 2007

Les banques sont de bons contribuables

Depuis six ans, les impôts payés par les banques aux pouvoirs publics augmentent plus rapidement que leurs rendements. Le montant versé par le système bancaire au fisc suisse est passé de près de deux milliards de francs suisses en 2002 à plus de cinq milliards en 2006. Ces chiffres ne comprennent pas l'impôt anticipé pour lequel les banques font seulement office d'organisme payeur auprès de leurs clients et dont elles ne tirent par conséquent aucun profit. Avec une croissance de 11,8 à 20,1 milliards de francs suisses durant la même période, les bénéfices annuels des banques n'ont pas tout à fait doublé alors que les impôts versés ont augmenté de 150%.

Le montant actuel des cotisations des banques dans les caisses de l'Etat correspond environ au rendement de la TVA d'un trimestre ou au rendement de l'impôt fédéral direct sur une période de quatre mois. Aucune autre branche de l'économie en Suisse ne doit supporter une charge fiscale aussi importante.

Les rentrées fiscales du système bancaire reflètent non seulement l'amélioration des rendements dans presque tous les établissements du secteur, mais aussi l'essor des opérations sur titre sous le signe d'une conjoncture actuelle favorable. Les revenus des droits de timbre qui, pour la première fois, atteindront cette année 3,2 milliards de francs, sont ici révélateurs. L'argent déversé par le système bancaire dans les caisses publiques se monte désormais (hors taxes) à onze milliards de francs au total environ. Participant à la création de valeur ajoutée économique de notre pays à hauteur de 15%, les banques versent 16% de l'ensemble des impôts directs et indirects.

Le secteur bancaire est pour l'instant la seule branche de l'économie qui laisse entrevoir à la Confédération, aux cantons et aux communes la perspective d'une augmentation des recettes fiscales. Dans sa «Roadmap 2015», qui combine étude prospective et programme d'action, l'Association suisse des banquiers compte, sous certaines conditions qu'on peut juger réalistes, sur une croissance consi-

dérable des bilans et des rendements pour les sept années à venir. Cependant, il ne faut pas s'attendre à voir les bénéfices doubler comme ce fut le cas entre 2002 et 2006. Si les rendements progressaient de 40% jusqu'en 2015, les contributions fiscales des banques (sans celles de leurs clients) augmenteraient à nouveau de quelque 50%.

Contrairement aux autres branches de l'économie, les banques ne demandent aucun allègement de la charge fiscale et ne réclament que la suspension d'une seule taxe, à savoir le droit de timbre de négociation sur le commerce de titres, ce qui prouve une fois de plus leur sens des responsabilités. L'allègement fiscal ne doit pas diminuer le montant des versements des banques au fisc, mais encourager la compétitivité à l'échelle internationale, à condition que la Suisse devienne et reste le troisième plus grand marché de titres au monde. Les banques n'exigent pas l'abolition immédiate du droit de timbre, mais une réduction en plusieurs étapes, jusqu'à ce que les plus-values du volume de négoce supplémentaire traité compensent la baisse des recettes des caisses fédérales engendrée par cette mesure.